

Compte rendu de la prise en compte des critères extra- financiers dans le process d'investissement des OPCVM

- Rapport LEC 2024 -

Juin 2025

Table des matières

I.	Préambule.....	4
II.	Démarche générale	5
A.	Notre démarche : un investissement durable associant responsabilité et performance financière.....	5
B.	Notre méthode : des modèles internes pour gérer la sélection des actifs, la durabilité et notre engagement climatique qui s'appuient sur une politique d'engagement active.....	6
C.	Une démarche évolutive.....	8
D.	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	9
III.	Moyens internes déployés pour contribuer à la transition et gouvernance.....	10
A.	Notre organisation : Au cœur de notre organisation, l'équipe opérationnelle ESG	10
B.	Les prestataires	12
C.	La loi Rixain.....	12
D.	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes	13
IV.	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	14
V.	Stratégie d'engagement.....	15
A.	Rapport de vote 2024.....	15
B.	Principaux commentaires en 2024.....	16
C.	Notre démarche d'actions collectives et individuelles	16
VI.	Investissements « durables » et investissement dans les énergies fossiles.....	18
A.	Taxonomie.....	18
B.	Exposition aux énergies fossiles.....	19
VII.	Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.....	19
A.	Emissions carbonees	21
B.	Exclusion.....	23
VIII.	Stratégie d'alignement « biodiversité ».....	23
IX.	Intégration des risques ESG dans la gestion des risques	25
A.	Les risques climatiques – le modèle Climate Value-at-risk	26
A1 -	Risque de transition.....	26

1) Risque politique	27
2) Opportunités technologiques	28
A2 - Risque physique.....	29
A3 - Intégration : la Climate VaR agrégée.....	Error! Bookmark not defined.
B. Les risques liés à la biodiversité.....	30
C. Les risques de controverses	30
D. Les notations ESG – Modèles GEST, GEST World et MSCI	31
E. Les exclusions.....	33
F. Sources des données.....	33
G. Remarques.....	34
X. Mesures d'amélioration.....	34

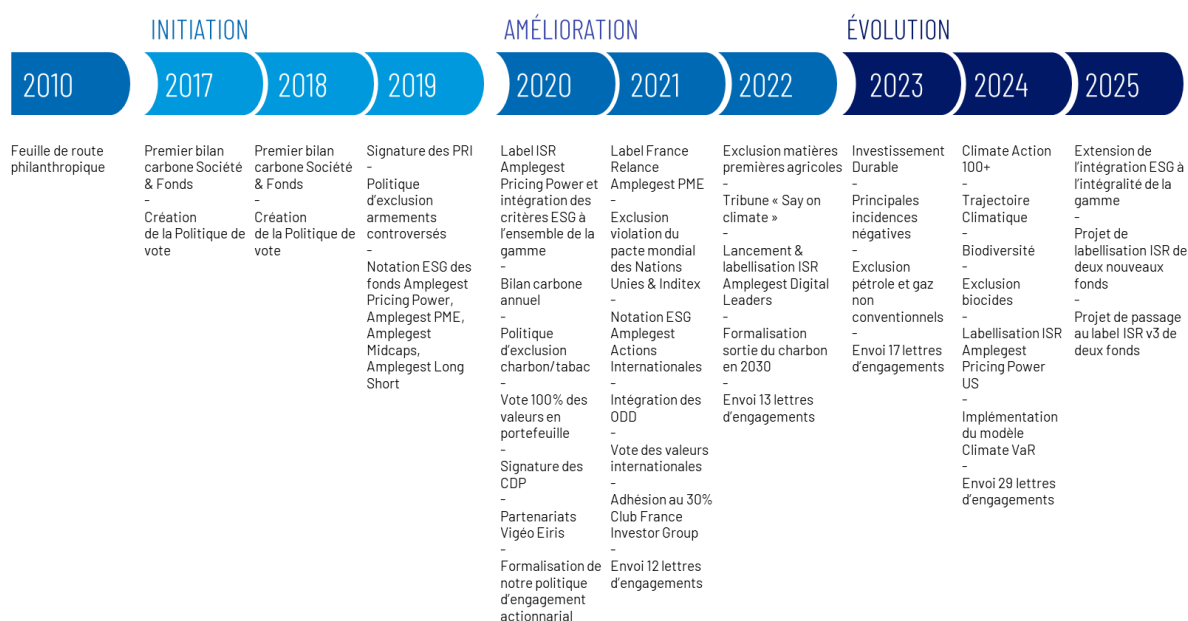
I. Préambule

Depuis sa création en 2007, Amplegest a fait de ses valeurs (Cohérence, Courage et Symétrie des attentions), le fer de lance de son développement. Ces dernières ont dans un premier temps nourri son approche philanthropique puis dans un second temps, son approche d'investisseur responsable.

En 2018, Amplegest a développé sa propre méthodologie d'analyse et d'intégration des critères extra-financiers dans le process d'investissement des OPCVM un modèle propriétaire fondé sur la Transparence et le Dialogue qui a été par la suite régulièrement complété par d'autres outils internes afin d'intensifier ses engagements et de répondre aux exigences de transparence.

Si la philosophie d'Amplegest est de contrôler ses modèles et la plus grande partie de ses données, elle utilise néanmoins plusieurs contreparties externes pour accéder à certaines données complexes, notamment en matière climatique.

Le tableau ci-dessous retrace la construction de notre méthodologie et de nos initiatives



II. Démarche générale

A. Notre démarche : un investissement durable associant responsabilité et performance financière

Amplegest a choisi d'investir de façon responsable en prenant en compte les risques extra-financiers par le biais de l'intégration ESG dans tous ses fonds. Nous sommes en effet convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Et notre objectif est de financer l'économie réelle de manière résolument durable tout en soutenant et incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Afin de réaliser cet objectif, Amplegest a développé une politique ESG ambitieuse par étapes successives en se dotant d'outils propriétaires permettant de développer des intensités d'intégration ESG différentes. Au 31/12/2024, tous les fonds ouverts d'Amplegest sont article 8 ou 9 et utilisent peu ou prou quatre outils internes qui structurent leur analyse ESG autour de 4 thèmes : la notation, les exclusions normatives & la durabilité, le climat et la biodiversité.

Notre analyse est par ailleurs complétée et/ou enrichie par notre politique d'Engagement qui s'exprime par le dialogue (discussions ou lettres) ainsi que par une politique de vote large, Amplegest votant à toutes les assemblées des positions individuelles détenues en portefeuille (sauf cas spécifiques).

Enfin, si une équipe ESG a la charge de la supervision des modèles et de la notation, une grande partie des effectifs d'Amplegest, y compris plusieurs membres du Comité de Direction, sont associés à la définition de la politique d'exclusion et des objectifs moyen terme au sein des 5 comités qui structurent la définition et la mise en place de notre stratégie ESG.

Liste des fonds Article 6/8/9 au sens SFDR, à fin 2024 :

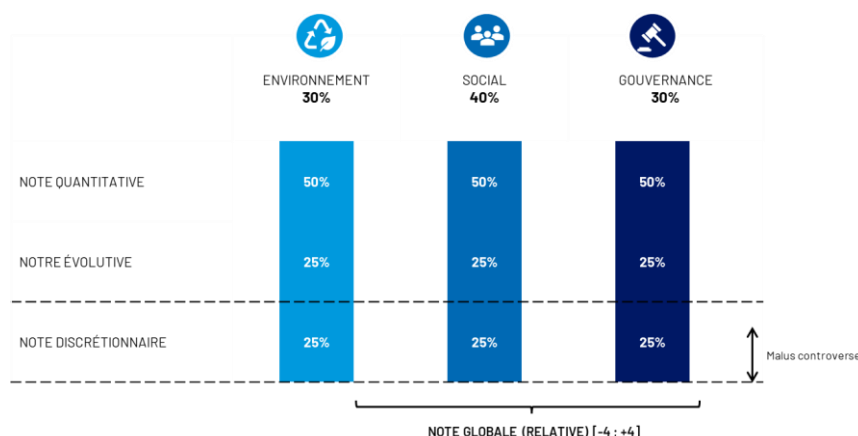
Article 6	Article 8	Article 9
FIAS (fonds fermés)	Amplegest Pricing Power Amplegest Pricing Power US Amplegest PME Amplegest MidCaps Adara Valeur intrinsèque Gamme Latitude (Future Nova) Amplegest Long Short	Amplegest Digital Leaders
13% des encours de l'AM 192M€	84% des encours de l'AM 1240M€	3.1% des encours de l'AM 45M€

B. Notre méthode : des modèles internes pour gérer la sélection des actifs, la durabilité et notre engagement climatique qui s'appuient sur une politique d'engagement active

La notation autorise la sélection

- Nos modèles de notation propriétaires GEST et GEST World nous permettent de déployer selon les fonds concernés des approches en sélectivité ou en amélioration de note en monitorant des univers d'investissement différents, se classant ainsi sous l'approche Best in Universe.
- Un fonds (Amplegest Pricing Power US) utilise pour son approche en sélectivité un prestataire de donnée extérieur (MSCI) dont la méthodologie s'apparente à une approche best in Class.

Nos modèles propriétaires de notation (GEST et GEST World)



Les exclusions normatives & la durabilité

- Parce qu'ils représentent un risque important pour l'environnement et les populations, certains secteurs ou activités tels que le tabac, les armements controversés et le charbon thermique sont exclus de toutes nos solutions d'investissement.
- Sont également exclues pour tous les fonds :
 - Toutes les sociétés violant le Pacte Mondial des Nations Unies ou résidant dans la liste des pays sous sanction des Nations Unies.
 - Les produits liés aux matières premières agricoles (futures et ETF) ainsi que les sociétés liées à la production et à la distribution d'huile de palme.
 - Les entreprises qui font l'objet de controverses graves et répétées.
- Par ailleurs, les fonds labellisés d'Amplegest ont décidé d'exclure les sociétés dont le chiffre d'affaires est lié à l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles non conventionnels et conventionnels ainsi que les sociétés liées aux jeux d'argent (au-delà de 5% du chiffre d'affaires).

- En complément de notre politique d'exclusion, notre modèle propriétaire GID est utilisé pour mesurer la part d'investissement durable (au sens SFDR) de chaque fonds en cas d'engagement spécifique (certains fonds) et monitorer les principales incidences négatives propres à chaque société (tous les fonds).

Notre modèle propriétaire de mesure de l'investissement durable (GID)

1 Contribution positive	2 DNSH	3 Bonne gouvernance
Article 8 ODD environnementaux  OU/ET ODD sociaux  Article 9 Contribue de manière positive à au moins un des objectifs de développement durable présent dans le score DFI	Article 8 Environnement → Intensité carbone → Exposition aux énergies fossiles → Part de consommation/production d'énergie non renouvelable → Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité → Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi → Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi Social → Société impliquée dans des violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE → Mécanisme de contrôle du respect de l'UNGC mis en place par l'entreprise → Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration → Exposition à l'armement controversé Article 9 Score NICE supérieur ou égale à 7	Article 8 et Article 9 → Modèles GEST et GEST WORLD : Note de gouvernance supérieure ou égale à -1 sur une échelle de [-4;+4] → Modèle MSCI : Note de gouvernance supérieure au dernier décile de l'univers d'investissement du fonds

Le climat

- L'ambition d'Amplegest étant de s'aligner sur les accords de Paris, nous avons décidé de nous fixer les objectifs moyen et long terme suivants sur les fonds Actions : aligner la température de nos portefeuilles à 2.5° d'ici 2030, aligner la température de nos portefeuilles à 1.5° d'ici 2050.
- Notre modèle propriétaire « Celsius » (nourri par des données provenant d'un prestataire externe) permet d'analyser la stratégie et l'engagement des sociétés dans lesquelles nous investissons pour déterminer leur trajectoire climatique et calculer la température de nos portefeuilles afin de respecter nos engagements.

La biodiversité

- Notre modèle « Bio » mesure l'exposition de chaque société et de chaque portefeuille au thème de la Biodiversité en cherchant à quantifier les niveaux d'exposition aux zones sensibles, les engagements ainsi que l'existence de controverses environnementales.

L'engagement actionnarial

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs. Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions votent sur l'ensemble des titres détenus en portefeuille (sauf cas particulier).

Parallèlement, l'équipe ESG appuyée par les gérants a développé une politique d'engagement sur les sujets les plus sensibles (trajectoire climatique des entreprises, objectifs sociaux, Gouvernance) au travers de discussion avec les entreprises et/ou d'envoi de lettres d'engagement.

Notre engagement s'accompagne **de la signature d'initiatives** :



Liste des fonds labellisés au 31/12/2024 :

Label ISR	Amplegest Pricing Power	467 M€
	Amplegest Pricing Power US	177 M€
	Amplegest Digital Leaders	45 M€

Label Relance	Amplegest PME	100 M€
---------------	---------------	--------

C. Une démarche évolutive

Conscient du caractère évolutif de l'ESG, nous avons fait le choix de développer une démarche dynamique et évolutive capable de :

- S'adapter aux évolutions à venir (flexibilité de nos modèles propriétaires (GEST, GEST WORLD, GID, CELCIUS et BIO)
- Capter l'évolution des entreprises dans le domaine ESG en mesurant le progrès chaque année
- Intégrer de nouvelles thématiques en fonction des discussions et sensibilités de nos clients
- Influencer les entreprises au travers d'un dialogue constructif lors de nos rencontres ou de nos correspondances.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet à la page Investissement Responsable : <https://www.amplegest.com/fr/investissement-responsable>

D. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Amplegest utilise plusieurs canaux afin d'informer les souscripteurs, affiliés, cotisants ou tout autre clientèle sur l'ESG.

Contenu	Moyens	Fréquence
Lettre ESG	Site internet, réseaux sociaux, envoi aux clients	Semestrielle
Reporting	Site internet, réseaux sociaux, envoi aux clients	Mensuelle
Rapport Label Relance	Site internet	Semestrielle
Rapport des fonds	Site Internet	Annuelle
Rapport de vote et d'engagement	Site internet, réseaux sociaux	Annuelle
Code de transparence	Site Internet	Ponctuelle
Politique d'exclusion	Site Internet	Semestrielle
Politique de vote	Site Internet	Ponctuelle
Politique d'engagement actionnarial	Site Internet	Ponctuelle
Rapport de l'article 29 de la loi énergie climat	Site Internet	Annuelle
Notre définition de l'investissement durable	Site Internet	Ponctuelle
Déclaration relative aux principales incidences négatives	Site Internet	Annuelle
Déclaration relative aux risques en matière de durabilité	Site Internet	Ponctuelle
PRI – Rapport de transparence	Site Internet	Annuelle
Présentation de notre démarche ESG	Envoi aux clients	Ponctuelle

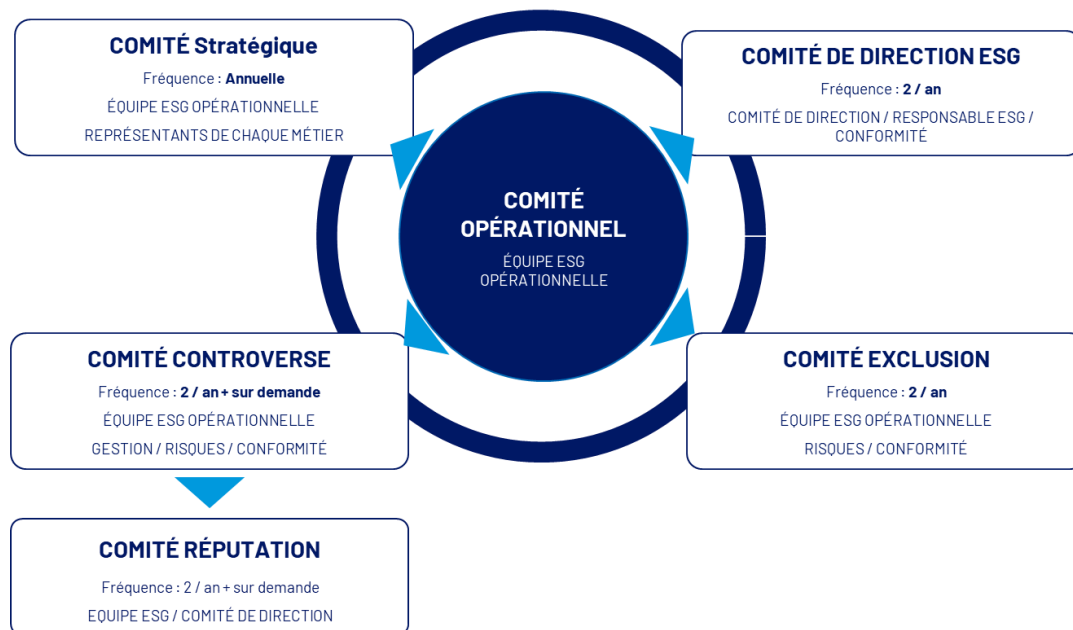
III. Moyens internes déployés pour contribuer à la transition et gouvernance

A. Notre organisation : Au cœur de notre organisation, l'équipe opérationnelle ESG

Composée d'une équipe de six personnes, le comité opérationnel ESG définit les principaux axes de travail, gère la liste des exclusions et des controverses, entretient les modèles propriétaires, dialogue avec les entreprises dans le cadre de l'engagement actionnarial, et coordonne les relations avec les prestataires externes.

En liaison étroite avec le comité de direction d'Amplegest, l'équipe ESG structure sa mission autour de cinq comités qui associent des représentants de tous les départements activités d'Amplegest (gestion institutionnelle, gestion privée, conformité, contrôle des risques, comité de direction). L'équipe ESG représente 3,5 ETP.

Responsable de la politique ESG	Responsable du développement ESG	Co-Responsable de la notation ESG	Représentant de l'automatisation ESG	Représentant de la gestion sous-mandat
				
Stéphane CUAU	Lou COPPERMANN	Maxime DURAND	Abdoullah SARDI	Alexandre NEUVY
Gérant Amplegest Long Short	Analyste ESG	Co-Gérant Amplegest Pricing Power	Gérant Amplegest Digital Leaders	Responsable Gestion sous mandat



Cartographie des comités ESG

Comités ESG	Membres	Principales missions	Fréquence
Comité opérationnel	Equipe ESG (6 personnes, 3,5 ETP)	Conception, suivi et mise à jour des modèles propriétaires, reporting ESG, définition du périmètre des exclusions, monitoring des controverses, définition et suivi de la politique de vote, liaison avec le comité de direction	Mensuelle
Comité exclusion	Gérants, analystes, Contrôle des risque, gérants privés	Valide la liste des exclusions sectorielles et normatives	semestrielle
Comité Controverse	Comité opérationnel, Gérants, analystes	Examine la nature des controverses, statue sur leur gravité en cas de nouvelle controverse	semestrielle et sur demande
Comité réputation	Comité de direction, responsable ESG et analyste ESG	Statue sur les titres faisant l'objet d'une controverse de nature à engager la réputation d'Amplegest	semestrielle et sur demande
Comité stratégique	6 membres du comité opérationnel, chargée de conformité, contrôleur des risques, chargé de Middle Office	Assiste le comité opérationnel sur les sujets transversaux (label, PRI, vote, veille...)	Annuelle
Comité de direction ESG	Comité de direction et responsable ESG	Définition des grandes orientations de la politique ESG, suivi des objectifs, validation des budgets	semestrielle

B. Les prestataires

Amplegest a retenu des prestataires reconnus pour leurs compétences pour l'accompagner dans sa démarche :

Mesures de l'impact environnemental et trajectoire climatique			
S&P Trucost	Base de données et analyse des impacts environnementaux des émetteurs	Trucost assesses risks relating to climate change, natural resource constraints, and broader environmental, social, and governance factors.	https://www.spglobal.com/esg/trucost
CDP	Base de donnée environnementale	Organisation internationale indépendante spécialisée dans la divulgation d'information environnementales	https://www.cdp.net/en
Mesures des critères sociétaux et de bonne gouvernance			
MSCI	Recherche ESG et controverses	Amplegest a recours à MSCI dans le but d'accéder à leurs informations et leur notation ESG sur les entreprises basées hors zone euro	https://www.msci.com/
Accompagnement dans la politique d'engagement actionnarial et application de la politique de vote			
Proxinvest (Glass Lewis)	Société de conseil aux investisseurs sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote	Offre un accès à des rapports sur la gouvernance avant chaque assemblée A développé une plateforme facilitant l'exercice des droits de vote	www.proxinvest.com

Le budget alloué aux prestataires ESG était de 140 144 euros en 2024, soit 0,4% des charges d'exploitation.

Le budget alloué aux ressources ESG dans sa globalité était de 357 500 euros en 2024, soit 1,1% des charges d'exploitation.

C. La loi Rixain

Amplegest, en réponse à la loi Rixain qui vise un objectif d'équilibre femmes/hommes dans les sociétés de gestion de portefeuille, emploie dans ses équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, 30,8% de femmes en 2024 (26% en 2023). Amplegest veille systématiquement à intégrer dans ses critères de choix lors des recrutements l'objectif de représentation équilibrée. Nous nous engageons à ce que d'ici 2030, nous ayons 30% de femmes au sein de ces effectifs.

D. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Formations des collaborateurs

Amplegest attache de l'importance à la formation de ses équipes sur des sujets de durabilité et d'investissement responsable.

En 2022, nous avons organisé une fresque du climat pour mieux comprendre les enjeux et conséquence du changement climatique. Au total, 25 collaborateurs d'Amplegest y ont participé.

En 2023, deux formations internes ont été organisées par l'équipe ESG à destination des équipes commerciales sur la notion d'investissement durable ainsi que sur nos modèles internes.

En 2024, le comité de direction a reçu une formation externe sur les principaux enjeux climatiques.

La chargée de conformité est diplômée du CFA in ESG Investing depuis 2023 et Lou Coppermann, analyste ESG, a démarré sa certification en Mai 2025.

Développement de fonds ou mandats ou autres services ESG

En 2024, nous avons finalisé l'implémentation du modèle Climate Value-at-risk (Climate Var) de MSCI dans les portefeuilles et avons intégré les principaux résultats au présent rapport.

IV. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Le Comité de Direction d'Amplegest reçoit périodiquement des formations ESG (spécifiques ou communes à l'ensemble de la société) afin d'approfondir et/ou de mettre à jour ses connaissances

En 2023, le comité de direction d'Amplegest, déjà impliqué dans plusieurs comités ESG depuis 2020 a souhaité renforcer son implication dans le développement et la supervision des travaux de l'équipe ESG en créant un nouveau comité : le Comité de direction ESG qui associe le Comité de Direction d'Amplegest au responsable de l'équipe ESG et à la chargée de conformité. Il permet à la direction d'Amplegest de définir les grandes orientations de la politique ESG, de suivre la mise en place des objectifs et de valider les budgets.

COMITE DE DIRECTION						
Arnaud de Langautier Président, Associé	Olivier Lazar Directeur Général, Associé	Marie Vandermarcq- Saltiel Directrice Générale, Associée	Jean-François Castellani Directeur du développement AM, Associé	Gilles Constantini Directeur de la Gestion Actions	Alexandre Neuvy, Directeur de la gestion discretionnaire, Associé	Jean-Philippe Muge, Directeur de la gestion dédiée, Associé
UBS France - Responsable Family Office	Olympia Capital Gestion - Président	Gérant Family Office CCR Chevrillon- Philippe et UBS France en charge des grands clients	Directeur commercial chez Barclays Investment Bank Paris	Portfolio manager, SRI Equities - Montpensier Finance	Gérant privé CCR Chevrillon- Philippe et Olympia Capital Gestion	Directeur du Pôle Allocation d'Actifs – Cyrus Conseil
CCR Chevrillon - Directeur général	Banque Odier Bungener Courvoisier - Directeur Gestion privée	Gérant Banque du Louvre	Responsable commercial institutionnel France chez Edmond de Rothschild Investment Managers	Fund Manager - La Financière de l'Echiquier – LFDE	DESS de gestion Paris I Panthéon- Sorbonne SFAF	Gérant de portefeuilles – Swiss Life Gestion Privée
Université de Toulouse Sup de CO – Master création d'entreprise	Banque Louis Dreyfus - Arbitragiste	Maitrise Banque- Finance Paris IX Dauphine	Marketing produits structurés & ETF Lyxor Hong Kong puis Paris Neoma Business School	Equity Analyst - La Financière de l'Echiquier – LFDE		Gérant de portefeuilles – Meeschaert
	World Promotions - Gérant			Consultant - Roland Berger Strategy Consultants		Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, master Banque et Finance SFAF
	Otto Lazar - Directeur financier			Intern - D&P Finance		
	Université Paris Dauphine - Maitrise Finance et fiscalité			Equity Research - Societe Generale Corporate & Investment Banking		
				Diplômé de Sciences Po en Finance et Stratégie		

Rémunération variable et intégration des risques en matière de durabilité

- Amplegest, sur une partie de son activité et notamment dans le cadre du processus de gestion de certains fonds ou mandat de gestion peut être amenée à prendre en compte des critères de durabilité.
- Dans ce cas, la rémunération variable discrétionnaire des gérants peut être impactée en cas de non-respect répété et volontaire des critères et contraintes fixés dans le(s) prospectus de fonds ou produits concernés et qui font l'objet d'un suivi par le contrôle des risques de la société de gestion.

- L'impact sur la rémunération sera analysé et décidé au cas par cas par la Direction Générale et les ressources humaines et formalisé dans l'entretien annuel d'évaluation du collaborateur.

V. Stratégie d'engagement

Au travers de sa politique de vote, Amplegest cherche à influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles ses fonds sont investis dans l'intérêt de ses clients et des minoritaires. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de progrès avec une vision à long terme.

Depuis 2019, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest- Lewis Glass pour la mise en œuvre de sa politique de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les OPCVM sont investis.

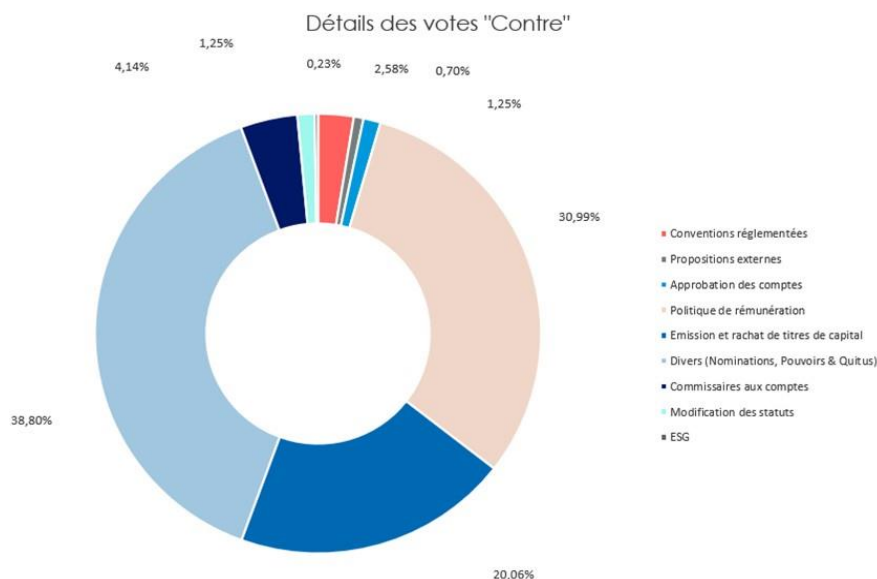
A partir des règles définies par l'équipe ESG, Proxinvest – Lewis Glass instruit et analyse les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées à leurs actionnaires. A réception des recommandations, les gérants prennent les décisions de vote des résolutions soumises aux AG, ils confirment ou infirment la recommandation de Proxinvest – Lewis Glass lors des votes en justifiant leurs choix

Périmètre des fonds concernés par la stratégie d'engagement : Amplegest Long Short, Amplegest MidCaps, Amplegest PME, Amplegest Digital Leaders, Amplegest Pricing Power US, Amplegest Pricing Power et Adara. S'il y a une transversalité des émetteurs avec d'autres fonds qui ne sont pas concernés par la politique, nous votons tout de même à l'AG.

A. Rapport de vote 2024

En 2024, les équipes de gestion Actions ont voté à 214 assemblées générales, soit 97 % de l'encours sous gestion en Asset Management (les 3 % restants non votés sont dus à des contraintes techniques).

- Ces assemblées ont donné lieu au vote de 3 622 résolutions.
- Dans 64,6% des cas, les gérants ont voté « oui » et dans 35,4%, ils ont voté « non ».
- Les résolutions relatives à la rémunération sont celles que nous avons le plus contestées (31% de vote « non »), suivies par celles relatives aux émissions et rachats de titres de capital (20% de vote « non »).



Pour rappel, notre politique de vote est définie sur les critères suivants : l'approbation des comptes et de la gestion, le conseil d'administration ou de surveillance, l'affectation du résultat, la gestion des fonds propres, les opérations en capital, la rémunération des dirigeants, l'association des salariés au capital, les modifications statutaires, les droits des actionnaires, les résolutions externes et le say on climate.

B. Principaux commentaires en 2024

En 2024, nous avons particulièrement mis l'accent sur les conséquences du développement et de l'implémentation de l'intelligence artificielle en dialoguant avec 24 entreprises sur ce sujet. Nous sommes par ailleurs restés très vigilants sur les stratégies climatiques en interrogeant les sociétés qui avaient abandonné leurs engagements leur trajectoire climatique.

Nous avons particulièrement mis l'accent sur l'envoi de lettres d'engagement qui, selon nous, est un canal direct nous permettant d'affiner les notes ESG des entreprises. Au total, 29 lettres ont été envoyées au cours de l'année (17 en 2023).

C. Notre démarche d'actions collectives et individuelles

Les équipes de gestion d'Amplegest rencontrent régulièrement les représentants des entreprises de notre univers d'investissement (plus de 518 meetings en 2024).

Ces rencontres permettent de questionner les dirigeants et leurs représentants sur la stratégie des sociétés, leurs projets de développement, leurs objectifs financiers et extra-financiers. Elles constituent, de ce fait, le cœur du processus d'analyse de l'équipe de gestion.

Notre dialogue actionnarial avec les entreprises poursuit un double objectif :

- Mieux connaître les entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques via le dialogue et l'exercice de nos droits d'actionnaires pour la protection des intérêts clients et des actionnaires minoritaires.

Pour atteindre ce double objectif, Amplegest a mis en place deux niveaux de dialogue actionnarial :

Les actions individuelles

Notre politique d'action individuelle a été initiée au troisième trimestre 2020, et nous l'avons déployée ces 4 dernières années. En 2024, nous avons envoyé 29 lettres d'engagement, comparé à 17 lettres envoyées en 2023 et 15 lettres en 2022.

Les lettres d'engagement ont pour objectif de questionner les entreprises pour lesquelles des efforts de transparence dans le domaine E, S et G sont attendus.

Les actions collectives

En 2024, nous n'avons participé à 18 engagements au sein du 30% Club France.

Autres remarques

En 2024, nous n'avons pas réduit nos investissements dans un secteur en particulier à la suite de notre stratégie d'engagement et nous n'avons pas fait de dépôts de résolutions.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre politique d'engagement actionnarial, notre politique de vote et à notre rapport de vote et d'engagement disponibles sur notre site Internet www.amplegest.com

VI. Investissements « durables » et investissement dans les énergies fossiles

A. Taxonomie

Le Règlement sur la Taxonomie Européenne crée une classification des activités dites durables pour le climat et l'environnement. Une taxonomie sociale est également en cours de développement.

Une activité durable sur le plan environnemental doit :

- Contribuer significativement à l'un des 6 objectifs suivants :
 - Atténuation du changement climatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Ressources hydrologiques et marines
 - Economie circulaire
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Biodiversité et écosystème
- Ne pas nuire significativement aux autres objectifs
- Respecter des normes minimales du droit du travail

Bien que ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable au sens de la Taxonomie environnementale européenne, les fonds d'Amplegest monitorent quand même la part de leurs investissements qui est alignée.

Au 31/12/2024

	Alignement CAPEX - Total	Alignement CA - Total	Eligibilité CAPEX - Total	Eligibilité CA - Total	Couverture	Encours
APP	4,6	2,7	33,0	27,3	97%	50,6%
Univers APP	8,7	3,9	27,1	27,1	80%	
APPUS	0,0	0,0	0,0	0,0	2%	19,2%
Univers APPUS	0,0	0,1	0,4	0,5	1,3%	
ADL	0,7	0,2	10,3	5,9	35%	4,9%
Univers ADL	0,1	0,0	1,3	1,2	4%	
APME	7,1	2,7	25,7	10,3	64%	10,8%
Univers AMPE	4,4	2,3	16,8	8,5	49%	
AMC	3,1	2,2	29,0	12,4	81%	6,1%
Univers AMC	10,4	7,6	29,5	20,9	81%	
ALS	13,6	7,0	33,4	24,2	93%	0,8%
Univers ALS	6,1	3,1	19,5	13,2	68%	
Adara	14,3	4,1	35,4	17,2	95%	3,2%
Univers Adara	8,5	3,9	26,8	18,3	79%	
VI	1,4	1,2	7,4	3,3	30%	4,4%
Univers VI	0,9	0,6	2,6	1,9	8%	
Amplegest	3,94	2,07	23,50	16,9		100%

B. Exposition aux énergies fossiles

L'analyse des investissements liés aux énergies fossiles a été réalisée sur les encours sous gestion collective ouverts à la commercialisation (Gamme Amplegest, fonds actions). L'analyse a été faite grâce à MSCI ESG Research et couvre 91% des encours cités dans la partie « II. Démarche générale ».

Au 31/12/2024, les investissements d'Amplegest dans les énergies fossiles de ce périmètre d'analyse s'élèvent à 0.47%, soit 4,3 millions d'euros.

Les investissements dans les énergies fossiles non conventionnelles sont de l'ordre de 0,03%, soit 0.25 millions d'euros, et celles dans les énergies fossiles conventionnelles sont de l'ordre de 0.44%, soit 4.1 millions d'euros.

VII. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, France, en 2015 et est entré en vigueur en 2016.

Son objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

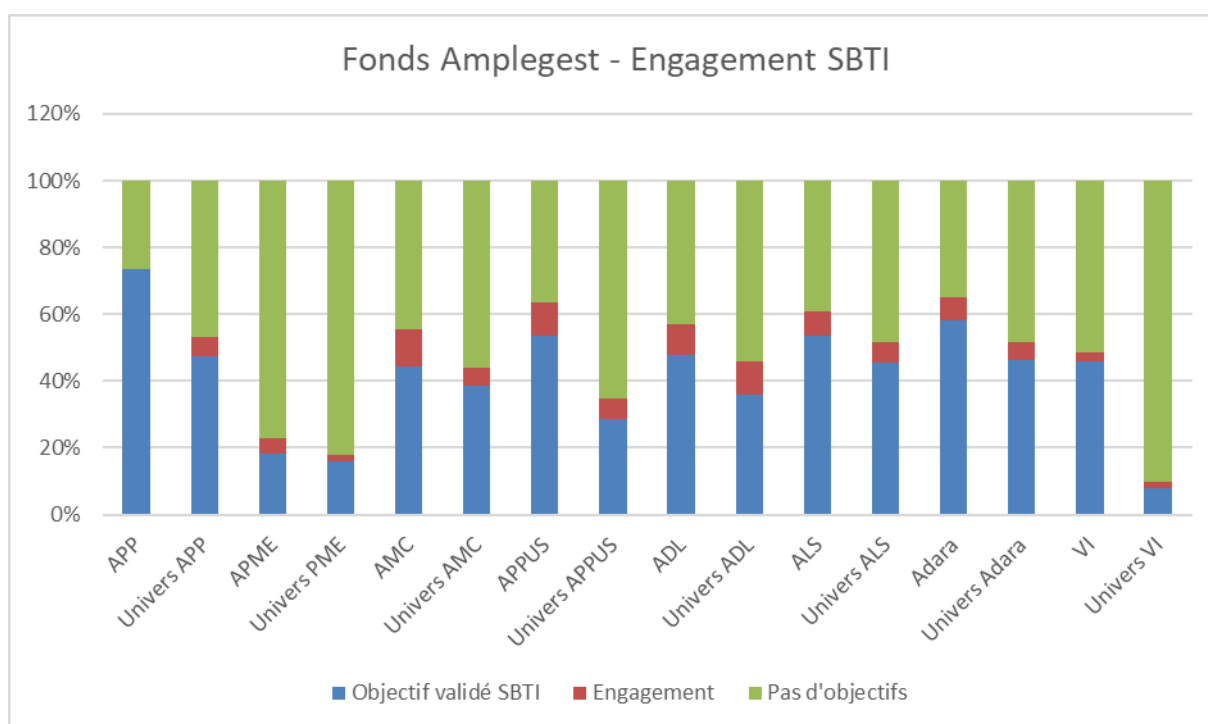
Comme l'exige l'accord, l'Union Européenne a présenté sa stratégie à long terme de réduction des émissions en s'engageant à réduire ses émissions absolues d'ici 2030 d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990.

Nous avons l'ambition de nous aligner sur les accords de Paris, et avons décidé de nous fixer les objectifs moyen et long terme suivants sur les fonds Actions : aligner la température de nos portefeuilles à 2.5° maximum d'ici 2030, aligner la température de nos portefeuilles à 1.5° d'ici 2050.

Dans ce but, nous avons adopté fin 2023 le modèle ITR de notre prestataire MSCI permettant d'analyser la trajectoire climatique des sociétés individuelles ainsi que des portefeuilles tout en développant notre propre modèle « Celsius » pour monitorer l'intégralité des paramètres climatiques des sociétés et des portefeuilles (appartenance à un secteur à fort impact climatique, objectifs de réduction d'émissions par scope, signature des accords de Paris, initiatives de réduction des émissions, validation SBTi...).

	APP	APME	AMC	APPUS	ADL	ALS	Adara	VI
Température implicite (°C) Modèle ITR (MSCI)	2,1	2,5	1,8	2,4	2,1	2,1	1,6	2,4

Au 31.12.2024, 59% des encours des fonds action avaient une trajectoire climatique certifiée par le SBTi (contre 34% en 2023).



A. Emissions carbone

Nous mesurons les émissions carbone de nos portefeuilles pour les fonds suivants :

- Amplegest Pricing Power,
- Amplegest Pricing Power US,
- Amplegest MidCaps,
- Amplegest PME,
- Amplegest Long/Short,
- Amplegest Digital Leaders
- Adara.

Dans le cadre de l'obtention du label ISR pour les fonds, les émissions carbone ont été retenues comme un des deux indicateurs devant surperformer l'univers d'investissement.

Suite à la publication du Règlement Délégué 2022/1288 de la commission, nous pourrons utiliser 2 mesures d'émissions carbone :

- ✓ L'empreinte carbone

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- ✓ L'intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

Ici, la valeur de l'entreprise (EVIC – Enterprise Value Including Cash) représente la somme en fin d'exercice de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et de la valeur comptable du total de la dette et des participations ne donnant pas le contrôle, sans déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie.

Pour les fonds Amplegest Pricing Power et Amplegest Digital Leaders, l'empreinte carbone a été retenues comme un des 2 indicateurs devant surperformer l'univers d'investissement. L'intensité carbone a été retenue comme un des deux indicateurs devant surperformer l'univers d'investissement pour le fonds Amplegest Pricing Power US.

Au 31/12/2024, l'empreinte carbone moyenne pondérée des sept fonds était de 228 tCO2/M€ investi et l'intensité carbone moyenne pondérée était de 639 tCO2/M€ chiffre d'affaires. Le taux de couverture de ces 2 indicateurs est de 91% et prend en compte seulement les actions détenues en portefeuille. Nous n'estimons pas le reste des données non couvertes.

	APP		APPUS		ADL		AMC		APME		ALS		Adara	
	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24	déc-23	déc-24
1. Scope 1 (tCO2)	2313	3245	1204	1448	186	128	443	441	1277	863	1438	722		1171
1. Scope 2 (tCO2)	3186	4165	1063	1348	388	322	932	810	367	398	464	134		477
1. Scope 3 (tCO2)	107701	116013	10467	16275	3391	2965	10478	13176	6952	23070	12776	3820		13082
1. Emissions de GES (tCO2)	113 220	123 423	12 734	19 071	3 965	3 414	11 848	14 427	8 596	24 331	14 678	4 676		14 730
Empreinte carbone scope 1	7	7	12	8	5	3	7	8	10	9	67	119		40
Empreinte carbone scope 2	10	9	11	8	11	7	16	14	3	4	22	22		16
Empreinte carbone scope 3	324	248	105	92	95	66	176	232	56	231	593	630		444
2. Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	341	264	128	105	111	74	199	251	70	233	681	766		488
Intensité carbone scope 1	8	5	28	20	12	8	13	14	14	11	131	141		36
Intensité carbone scope 2	16	7	27	19	41	34	40	27	6	4	32	28		22
Intensité carbone scope 3	883	823	417	429	346	337	384	350	93	240	852	937		675
3. Intensité de GES (tCO2/M€CA)	906	835	472	468	398	379	437	391	113	255	1 016	1 107		733
Taux de couverture du portefeuille	97%	100%	97%	98%	97%	98%	85%	83%	38%	42%	91%	96%		98%

Société Amplegest	Montant 2023	Montant 2024	Couverture 2023	Couverture 2024
1. Scope 1 (tCO2)	1651	2180	88%	91%
1. Scope 2 (tCO2)	1908	2601	88%	91%
1. Scope 3 (tCO2)	57219	68649	88%	91%
1. Emissions de GES (tCO2)	60787	73430	88%	91%
Empreinte carbone scope 1	11	9	88%	91%
Empreinte carbone scope 2	10	9	88%	91%
Empreinte carbone scope 3	229	212	88%	91%
2. Empreinte carbone (tCO2/M€ investi)	249	228	88%	91%
Intensité carbone scope 1	17	12	88%	91%
Intensité carbone scope 2	20	12	88%	91%
Intensité carbone scope 3	598	616	88%	91%
3. Intensité de GES (tCO2/M€CA)	635	639	88%	91%

Au 31/12/2024, le fonds Valeur Intrinsèque et les fonds de la Gamme Nova n'étaient pas encore inclus dans les calculs d'empreinte et d'intensité carbone

B. Exclusion

Amplegest a pris l'engagement d'exclure de son univers d'investissement :

- Tous les titres exposés à l'extraction et la production de charbon
- Toutes les sociétés dont plus de 30% du chiffre d'affaires est exposé à la production d'électricité à base de charbon thermique,
- Toutes les sociétés qui ne sont pas engagées dans un programme contraignant et vérifiable de sortie du charbon thermique à moyen terme (trois à cinq ans) et incluant une progression significative de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

A partir de 2030, toutes les sociétés encore exposées à la production d'électricité à base de charbon thermique seront exclues.

Suite à l'obtention du label Relance, Amplegest PME s'engage, en complément des exclusions ci-dessus, à :

- ✓ Exclure les entreprises dont l'activité est liée directement au charbon métallurgique
- ✓ Exclure, lorsque l'information est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Au 31.12.2024, aucun investissement n'était fait dans le charbon sur le périmètre décrit.

La politique d'exclusion pour les fonds labellisés ISR ou en cours de labellisation a été modifiée début 2024 pour exclure les émetteurs impliqués dans les hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels.

Nous mettons à jour la liste des valeurs exclues chaque semestre.

VIII. Stratégie d'alignement « biodiversité »

Notre modèle « Bio » mesure le niveau d'exposition de chaque société et de chaque portefeuille au thème de la Biodiversité au travers de quatre indicateurs (Source MSCI) exprimant les niveaux d'exposition et de sensibilité aux zones sensibles, les engagements à réduire l'impact Biodiversité ainsi que l'existence de controverses environnementales.

Méthodologie :

- Chaque indicateur est noté sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la meilleure note, 1 la moins bonne note) et reçoit une couleur de drapeau (rouge =1, orange = 2, jaune =3, vert =4).
- Pour chaque valeur, la note finale Biodiversité est la somme pondérée de chaque indicateur (pondération identique à 25%). Elle reçoit une couleur de drapeau.

- Pour chaque portefeuille, la note finale est la somme des notes de toutes les positions pondérées par la taille des positions. La note finale est également exprimée sous forme de drapeau.

Modèle Bio pour nos portefeuilles

déc-24	Drapeau Biodiversité	Exposition...	 dont dans des zones sensibles	Engagements	Controverses environnementales
Amplegest Pricing Power					
Couverture	100%	100%	97%	100%	100%
Amplegest Pricing Power US					
Couverture	95%	95%	95%	95%	95%
Amplegest PME					
Couverture	44%	44%	33%	44%	44%
Amplegest MidCaps					
Couverture	83%	83%	75%	83%	83%
Amplegest Digital Leaders					
Couverture	98%	98%	88%	98%	98%
Adara					
Couverture	95%	95%	88%	95%	95%
Amplegest Long/Short					
Couverture	96%	96%	82%	96%	96%
Valeur Intrasèque					
Couverture	89%	89%	84%	89%	89%
Alpha Convictions					
Couverture	100%	100%	100%	100%	100%
Alpha Convictions Obligations					
Couverture	92%	92%	83%	92%	92%
Nova Flexible					
Couverture	92%	92%	92%	92%	92%

IX. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

La politique présentée concerne tous les fonds gérés relevant des articles 8 et 9 du Règlement SFDR (produits financiers présentant des caractéristiques environnementales et sociales). Son objectif est de renforcer la transparence sur la manière dont les fonds listés intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans le processus de prise de décision d'investissement.

La politique des risques en matière de durabilité repose sur le principe de la double matérialité qui consiste à mesurer les risques en matière de durabilité ainsi que les incidences négatives en matière de durabilité (veuillez vous référer à la politique des incidences négatives disponible sur le site Internet www.amplegest.com).

Afin de prendre en compte les principales incidences négatives dans les décisions d'investissement, Amplegest a mis en place sa propre méthodologie propriétaire GID (Gérer l'Investissement Durable). Ce modèle propriétaire est défini ainsi :

1. Un investissement durable doit contribuer à un objectif environnemental ou social
2. Sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (ou aussi connu sous le terme de « Do Not Significantly Harm »)
3. Tout en développant des bonnes pratiques de gouvernance

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre définition de l'investissement durable, disponible sur le site Internet www.amplegest.com.

Concernant la prise en compte des risques de durabilité, Amplegest a retenu plusieurs indicateurs qui ont été mis en place :

1. La mesure des risques climatiques
2. La mesure des risques liés à la biodiversité
3. Risques de controverses
4. Les notations ESG
5. Les exclusions

A. Les risques climatiques – le modèle Climate Value-at-risk

Le modèle Climate Value-at-Risk développé par MSCI vise à quantifier l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valorisation des entreprises. Il s'agit d'une approche prospective qui exprime, en pourcentage de la valorisation actuelle d'une entreprise, la perte (ou le gain) économique que celle-ci pourrait subir sous différents scénarios climatiques. Le modèle se décline en deux grandes familles de risques : le risque de transition et le risque physique.

Le portefeuille analysé se compose de l'agrégation des positions en gestion collective en excluant les produits dérivés et les obligations souveraines. La date d'observation est au 31/12/2024. Le scénario 2° NGFS Orderly est le scénario principal de l'analyse, il consiste à projeter un réchauffement sous les 2° dans un contexte de mise en œuvre progressive et rapide des politiques.

La couverture du portefeuille est la suivante :

Couverture du portefeuille - Climate VaR	
Risque politique	85,3%
Opportunités technologiques	71,5%
Risque physique	84,6%

Source 1 MSCI

A1 – Climate VaR agrégée

La Climate VaR totale correspond à la somme des effets financiers anticipés :

- Des coûts liés aux risques politiques,
- Des gains potentiels liés aux opportunités technologiques,
- Et des pertes liées aux risques physiques.

Cette valeur est actualisée sur un horizon de 15 à 30 ans et exprimée en pourcentage de la valorisation actuelle de l'entreprise. Elle fournit une estimation de la perte maximale théorique liée au climat, dans un scénario extrême où tous les impacts seraient immédiatement intégrés dans les prix de marché.

Le tableau ci-dessous présente les résultats agrégés sur le portefeuille :

	1.5° NGFS Orderly	2° NGFS Orderly	2° NGFS Disorderly	3° NGFS NDC
Climate VaR Agrégée	-5,9%	-2,4%	-3,6%	-3,0%

Source MSCI

A2 - Risque de transition

Le risque de transition correspond aux impacts économiques liés à l'évolution vers une économie bas carbone. Il comprend deux sous-composantes distinctes, que le modèle quantifie séparément : le risque politique et les opportunités technologiques.

1) Le risque politique

Le risque politique mesure les coûts imposés aux entreprises par des politiques climatiques telles que des taxes carbone, des normes d'efficacité énergétique ou des obligations de réduction d'émissions. Ces coûts sont calculés en trois volets, alignés sur les catégories d'émissions de gaz à effet de serre (scopes) :

- Scope 1 (émissions directes) : coût de réduction des émissions propres à l'entreprise, évalué en comparant ses émissions projetées à celles attendues par des trajectoires sectorielles alignées sur les scénarios climatiques (ex : 1,5°C), puis multiplié par un prix du carbone.
- Scope 2 (émissions indirectes via l'électricité) : augmentation du coût d'approvisionnement en électricité résultant de la transmission des coûts de décarbonation des producteurs vers les consommateurs.
- Scope 3 (émissions de la chaîne de valeur) : changement dans les coûts d'approvisionnement ou la demande des clients liés à la transition énergétique. Cela inclut l'augmentation du coût des matières premières ou la baisse de la demande pour des produits à forte empreinte carbone.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des pertes potentielles sur le portefeuille au regard des risques politiques sur les différents scénarii :

	1.5° NGFS Orderly	2° NGFS Orderly	2° NGFS Disorderly	3° NGFS NDC
Risque politique	-6,4%	-1,3%	-2,5%	-1,2%

Source 2 MSCI

On observe que le portefeuille subirait une perte de 6,4% dans le cas d'un scénario de maintien du réchauffement climatique à 1,5° et bien moindre dans le scénario médian de 2° orderly. Cela s'explique par une mise en place de politiques bien plus sévères et moins progressives afin de tenir l'objectif de maintien des températures. Ci-dessous, le tableau présente les dix plus importants contributeurs au scénario d'une hausse de 2° dans des conditions progressives :

Contributeurs	Contribution Climate VaR Politique	Climate VaR Politique
ASML Holding N.V.	3,23%	-0,14%
SAP SE	2,61%	-0,05%
Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF EUR Acc	2,51%	-1,29%

LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY	2,40%	-3,93%
HERMES INTERNATIONAL S.C.A.	2,20%	-0,09%
MICROSOFT CORPORATION	2,10%	-0,07%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,07%	-0,24%
APPLE INC.	2,00%	-0,10%
Ferrari N.V.	1,74%	-0,08%
AMAZON.COM, INC.	1,71%	-0,57%

Source 3 MSCI

2) Les opportunités technologiques

Cette composante vise à estimer les gains économiques futurs pour les entreprises positionnées favorablement dans la transition climatique. Elle repose sur deux axes :

- Part actuelle de revenus « verts » : entreprises dont une part significative de l'activité repose déjà sur des produits ou services bas carbone (énergies renouvelables, véhicules électriques, etc.),
- Innovation technologique : entreprises détentrices de brevets liés à des technologies propres, indiquant un potentiel de croissance future dans un contexte de transition accélérée.

Le modèle évalue l'évolution attendue des revenus et bénéfices associés à ces activités sous différents scénarios climatiques, puis en calcule la valeur actualisée.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des gains potentiels sur le portefeuille au regard des opportunités technologiques sur les différents scénarii :

	1.5° NGFS Orderly	2° NGFS Orderly	2° NGFS Disorderly	3° NGFS NDC
Opportunités technologiques	1,6%	0,4%	0,5%	0,3%

Source 4 MSCI

On remarque un gain pour le portefeuille de 1,6% dans le scénario de hausse de 1,5° contre 0,4% dans le scénario médian de hausse de 2°. Ci-dessous, le tableau présente les dix plus importants contributeurs au scénario d'une hausse de 2° dans des conditions progressives :

Contributeurs	Contribution Climate VaR Technologique	Climate VaR Technologique
ASML Holding N.V.	3,86%	0,01%
SAP SE	3,11%	0,03%
Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF EUR Acc	2,95%	0,12%
MICROSOFT CORPORATION	2,51%	0,01%

SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,48%	0,49%
APPLE INC.	2,38%	0,00%
Ferrari N.V.	2,07%	0,01%
AMAZON.COM, INC.	2,04%	0,01%
SAFRAN SA	1,99%	0,18%
NVIDIA CORPORATION	1,92%	0,01%

Source 5 MSCI

A2 - Risque physique

Le risque physique concerne les effets du changement climatique sur les actifs tangibles, tels que les dommages liés à des événements extrêmes (ouragans, inondations, incendies) ou les coûts d'exploitation accrus dus à des changements chroniques (vagues de chaleur, montée des températures, sécheresses).

MSCI modélise ces risques à partir :

- De la localisation géographique précise des actifs exposés,
- De scénarios climatiques (ex. RCP 2.6, 4.5, 8.5),
- Et de fonctions de vulnérabilité pour estimer les pertes potentielles.

Les résultats sont ensuite agrégés au niveau de l'entreprise ou du portefeuille pour produire la Physical Climate VaR.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des pertes potentielles sur le portefeuille au regard des risques physiques sur les différents scénarii :

	1.5° NGFS Orderly	2° NGFS Orderly	2° NGFS Disorderly	3° NGFS NDC
Risque physique	-1,2%	-1,6%	-1,6%	-2,0%

Source 6 MSCI

On remarque une perte projetée pour le portefeuille de -1,2% dans le scénario de hausse de 1,5° contre -1,6% dans le scénario médian de hausse de 2°. Ci-dessous, le tableau présente les dix plus importants contributeurs au scénario d'une hausse de 2° dans des conditions progressives :

Contributeurs	Contribution Climate VaR Physique	Climate VaR Physique
ASML Holding N.V.	3,26%	0,00%
SAP SE	2,63%	-0,01%
Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF EUR Acc	2,53%	-0,03%
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY	2,42%	-0,01%
HERMES INTERNATIONAL S.C.A.	2,22%	0,00%
MICROSOFT CORPORATION	2,12%	0,00%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,09%	-0,01%
APPLE INC.	2,01%	-0,01%
Ferrari N.V.	1,75%	-0,01%
AMAZON.COM, INC.	1,72%	-0,01%

Source 7 MSCI

B. Les risques liés à la biodiversité

Les risques financiers liés à la perte de biodiversité sont encore difficiles à mesurer à cause de la faible quantité d'informations existantes et de leur faible qualité. Amplegest intègre doublement l'impact des émetteurs sur la biodiversité et leurs externalités négatives au travers :

- De nos modèles de notation interne qui prennent en compte le coût environnemental de l'activité (GEST, GEST World et MSCI)
- Notre modèle « Bio » qui délivre une note Biodiversité prenant en compte l'exposition à la biodiversité ainsi que les engagements.

C. Les risques de controverses

Le risque de controverse est suivi en continu et est organisé ainsi :

- Les controverses notées Red Flag chez MSCI figurent automatiquement sur la liste d'exclusion.
- Une valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus « controverse » dans le calcul du pilier discrétionnaire de la note ESG (cf Code de Transparence d'Amplegest section 2.5). Ce malus s'applique aux trois piliers composant la note ESG.
- La gestion des controverses est réalisée par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec la gestion collective et avec le soutien de la recherche de MSCI au sein d'un comité controverse.
- Un comité Controverse se tient au minimum deux fois par an et peut se réunir sur demande de l'équipe ESG opérationnelle ou d'un gérant d'OPCVM. Il est composé de l'équipe opérationnelle ESG et des gérants de la gestion collective.

- En outre, un comité Réputation se tient a minima deux fois par an et peut se réunir sur demande. Ce comité Réputation a pour but de statuer sur les titres dont la controverse engage la réputation d'Amplegest. Il est composé du responsable ESG, de l'analyste ESG et du comité de direction. En amont de chaque comité, l'équipe ESG soumet au Comité Réputation les valeurs notées ayant reçu un malus « controverse » par le comité Controverses. Les membres du Comité Réputation décident ou non de les exclure. Ces dernières feront partie d'une Liste Rouge de valeurs interdites. En cas de désaccord au sein du comité Réputation, la voix du Président d'Amplegest sera comptabilisée 2 fois. Dans le cas spécifique où un titre fait l'objet d'une nouvelle controverse significative, i.e. si une controverse survient et fait bouger le cours d'un titre de 15% en une journée :
 - L'achat du titre est interdit avant la décision du Comité Réputation
 - Les membres du Comité Réputation sont convoqués, le jour même, afin de débattre sur l'inclusion potentielle de la valeur dans la Liste Rouge.
 - Une revue de la controverse est faite par le Comité Controverse suivant, qui donnera son avis consultatif, afin de faire un point sur l'évolution de cette dernière et que le Comité Réputation se prononce de nouveau.

D. Les notations ESG – Modèles GEST, GEST World et MSCI

Au travers de ses modèles GEST et GEST World, Amplegest cherche à analyser et quantifier le positionnement des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis au travers d'une trentaine de critères répartis sur les différents piliers E, S et G.

Le modèle GEST, créé en 2018, repose sur trois piliers

- Le pilier Environnement mesure les opportunités et/ou les risques environnementaux liés à l'activité des entreprises au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. Le modèle prend également en compte les principales controverses
- Le pilier Social mesure les opportunités et/ou les risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi que de la santé et la sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs.
- Le pilier Gouvernance s'attache à l'examen des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires.

Le modèle GEST World, créé en 2021, s'applique aux valeurs internationales (Amplegest Digital Leaders). Les critères rassemblent dix thèmes autour de trois piliers :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur les risques environnementaux au travers du changement climatique, du capital naturel, de la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- L'analyse du pilier Social repose sur les risques sociaux au travers du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur le comportement (éthique des affaires et transparence fiscale) et la gouvernance de l'entreprise (propriété et contrôle, rémunération, comptabilité et conseil d'administration).

Pour les deux modèles, les piliers sont construits selon la même méthodologie :

- Une note quantitative : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés (extraites via l'outil Bloomberg) pour le modèle GEST et des données brutes de MSCI pour le modèle GEST World. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire S&P Trucost (extraction via la plateforme Eboard) pour son modèle GEST.
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés, ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

La notation extra financière du fonds Amplegest Pricing Power US s'appuie sur le système de notation externe MSCI Research et s'applique à l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. Elle repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble différents thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des risques concernant le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des risques du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.

- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des risques de la gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité etc.) et du comportement de l'entreprise. Notamment :
 - Au contrôle et à l'actionnariat
 - A la rémunération
 - Aux différents comités de gouvernance
 - A la comptabilité
 - A l'éthique (corruption, blanchiment d'argent, standards éthiques, etc.)
 - A la transparence fiscale

Pour le fonds Amplegest Digital Leader (SFDR- article 9) la notation du portefeuille s'accompagne du calcul d'un score permettant de mesurer les risques en matière de durabilité, le score « NICE » (Negative Impact Contribution and Effets) qui analyse les incidences négatives de l'activité des entreprises au regard des 6 objectifs de la Taxonomie :

- Mitigation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

E. Les exclusions

Sont exclues de nos solutions d'investissement toutes les sociétés ou produits financiers constituant de fait un risque important pour l'environnement et les populations (cf page 6)

F. Sources des données

L'équipe ESG dispose des moyens suivants pour alimenter son modèle propriétaire :

- Les publications des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable, présentations), les meetings et les visites de sites
- D'abonnements à des plateformes de données et d'analyses ESG :
 - La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP)
 - La plateforme Eboard de S&P Trucost pour les données du pilier Environnement et le calcul de l'empreinte carbone
 - La plateforme MSCI pour des données ESG sur des entreprises basées hors zone euro et pour les controverses
- Les services d'une agence de conseil aux investisseurs, Proxinvest (acquis par Glass Lewis), pour notre politique d'engagement et d'exercice des droits de vote,
- Les publications d'analyse des Brokers, les conférences professionnelles

G. Remarques

Le périmètre des produits concernés par la prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques est le suivant : la gestion actions ouverte à la commercialisation et la gestion flexible.

Les risques décrits précédemment sont tous de nature à affecter durablement la valorisation des titres au sein de nos portefeuilles.

La gestion des risques est régulièrement revue lors des nombreux comités ESG que nous organisons : le comité exclusion, le comité opérationnel, le comité controverse, le comité stratégique, le comité réputation, le comité de direction ESG.

X. Mesures d'amélioration

En 2024, nous avons implémenté notre modèle Celsius sur l'ensemble de la gamme Amplegest pour évaluer la trajectoire climatique de nos portefeuilles. Nous souhaitons désormais l'optimiser afin de mieux pouvoir engager les entreprises en portefeuille sur leur stratégie de transition.

Nous avons également amélioré notre appréciation des risques climatiques en implémentant pour la première fois le modèle Climate Value-at-risk de MSCI (évaluation des risques physiques et des risques de transition). Cette analyse sera renforcée en 2025.

Enfin, en matière de labellisation, nous souhaitons nous soumettre à la V3 du référentiel ISR pour les fonds déjà labellisés et labelliser deux fonds supplémentaires.